LE SITE AGOSTINI-CONSEIL.COM

Category: Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Ce site propose d'investir dans les EHPADS. Au vu du nombre de sites frauduleux que nous avons découvert, nous avons voulu en savoir plus. Le résultat de nos recherches permet d'affirmer qu'il ne faut en aucun cas investir avec ce site. Vous trouverez avec le lien ci-après la page qui recense tous les sites identifiés http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/investir-dans-des-ehpads-mefiance/

En préambule, toutes les sociétés citées dans cette page sont victimes du vol de leur nom. Les escrocs ont tout pris sauf le téléphone. Il est donc normal que vous trouviez des coordonnées qui sont apparemment justes ! Il s'agit pour toutes nos enquêtes de victimes tout comme les consommateurs ! La totalité ne vendent pas d'ehpads ! **Le fait que ces informations soient mentionnées sur des documents émis par des escrocs ne veut en aucun dire que ces entreprises participent de près ou de loin à cette gigantesque arnaque organisée à partir d'Israël.**

Le site internet :

Le nom de domaine a été déposé le 20/10/2020. Nous publions le whois :

https://whois.domaintools.com/agostini-conseil.com

Nos recherches :

Seul le nom de domaine a été déposé. Aucun site n'est accessible. Cette grande discrétion est

évidemment volontaire. Cela permet d'éviter les recherches... Ce simple fait doit faire fuir. Malgré cette discrétion, nous avons pu effectuer des investigations.

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 07 56 79 72 64

Ce numéro est aussi utilisé par le site d'arnaque aux EHPADS themis-patrimoine.

ATTENTION !

Les escrocs ont inscrit ce numéro dans "pagesjaunes" Le fait qu'il soit sur ce site ne veut EN AUCUN CAS DIRE qu'il s'agit du numéro de la VRAIE personne.

Les informations juridiques :

Il est envoyé des mails avec le nom d'une entreprise, son siren et le numéro ORIAS. Il s'agit d'une usurpation d'identité. L'activité professionnelle déclarée à l'ORIAS ne lui permet pas de proposer ce type de placement.

Il est à noter que les plaquettes évoquent la SAS CECOVILLE qui est aussi victime de l'usurpation de son nom.

Le produit :

Le mail de présentation est alléchant ! Nous en publions une partie ci-dessous :

- *"Capital bloqué sur un compte de dépôt à terme (DAT)*
- *Partenaires européens participant au programme de défiscalisation*
- *Taux d'intérêt garantis*
- *Concession renouvelable sur une durée maximum de 84 mois (7 ans)*
- *Garantie du capital investi*
- *Loyers contractuels garantis*
- *Pas d'imposition sur le revenu (sauf CSG - 17,2%)."*

Si ces promesses existaient, nous aurions TOUS ce produit !!!

Le site propose divers documents :

- La plaquette expliquant l'intérêt d'investir dans les EHPADS :

La plaquette de présentation du placement EHPAD du site agostini-conseil.com

Elle est identique à celle utilisée par le site frauduleux centrale-abi.fr

La présentation de l'investissement en ehpad par le site centrale-abi.fr

- La présentation d'un EHPAD en Allemagne :

La plaquette de l'EHPAD Am Steinberg du site agostini-conseil

Elle est identique à celle utilisée par le site themis-patrimoine.com

La plaquette de l'EHPAD Altenheim Am Steinberg du site themis-patrimoine

- Nous publions aussi le formulaire d'inscription :

Le formulaire d'inscription du site agostini-conseil.com

Nous déconseillons tout contact.

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.